

Maîtriser les dispositifs de **protection juridique et d'accompagnement social au profit des personnes majeures**

CONTEXTE

La loi du 5 mars 2007 « portant réforme de la protection juridique des majeurs » vise à rétablir la cohérence de la politique de soutien aux majeurs vulnérables qui ont besoin d'être juridiquement protégés et/ou socialement accompagnés, en modifiant à la fois le Code civil et le Code de l'action sociale et des familles.

Cette formation permet de faire le point sur l'application des dispositions, entrées en vigueur en janvier 2009 et des modifications intervenues ou à venir.

OBJECTIFS

- ▶ Intégrer les nouvelles dispositions issues de la loi du 5 mars 2007
- ▶ Analyser les différents régimes de protection (tutelle, curatelle) et les nouveaux dispositifs (MASP, MAJ)
- ▶ Comprendre les nouveaux contours de la protection de la personne

PROGRAMME

PREMIER JOUR

La définition des contours de la loi du 5 mars 2007

- ▶ Présentation de la loi du 5 mars 2007 et des interactions avec la loi du 2 janvier 2002
- ▶ Présentation des nouvelles mesures : la MASP, la MAJ
- ▶ Procédure d'ouverture d'une mesure de protection
- ▶ Typologie des mesures de protection
- ▶ Le mandat de protection future : ses modalités pratiques

DEUXIÈME JOUR

L'analyse des différents régimes de protection

- ▶ La mise en œuvre de la protection de la personne et le respect de sa volonté
- ▶ Les nouvelles pratiques liées à la mesure de protection
- ▶ La responsabilité des mandataires judiciaires
- ▶ Les droits des majeurs protégés et le rôle du mandataire à la protection juridique des majeurs
- ▶ L'information de la personne protégée : les obligations d'information en cours et en fin de mandat, la protection de la vie privée
- ▶ Le travail avec la famille ou l'entourage proche de la personne
- ▶ Les interactions avec d'autres services : les établissements d'accueil (EHPAD, Foyers), les structures de suivi...

RÉF. F24

PUBLIC

Toute personne souhaitant approfondir ou actualiser ses connaissances sur les mesures de protection

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

Christophe Dégardin

Juriste en association des secteurs social et médico-social depuis 1994, consultant formateur indépendant, accompagnateur VAE

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Pédagogie centrée sur la pratique, remise d'un livret de formation favorisant la prise de notes et les échanges au sein du groupe

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours, soit 14 heures

SESSION

- ▶ De 6 à 15 participants
- ▶ **Strasbourg** 6 et 7 mai 2026
- ▶ 640 €/personne